

## IDÉES



YAN DOUBLET LE DEVOIR

Un exemple de tradition qui ne pourra pas être protégé par la future loi sur le patrimoine culturel: la navigation en canot à glace sur le Saint-Laurent, moyen traditionnel de transport entre les deux rives et les îles passé au rang de sport extrême dans le cadre du Carnaval de Québec dès 1894.

Le projet de loi 82

## Le patrimoine immatériel est appauvri

COLLECTIF D'AUTEURS

**L**e 30 mars dernier, la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale finissait d'entendre une cinquantaine de citoyens et de groupes qui avaient déposé en 2010 des mémoires se rapportant au renouvellement de la loi sur le patrimoine culturel (projet de loi n° 82) patronné par Mme Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

La nouvelle loi remplacera la Loi sur les biens culturels qui date maintenant de 40 ans. Pour l'essentiel, le projet soumis à la consultation introduit deux nouveaux types de patrimoine qui sont le «paysage culturel patrimonial» et le «patrimoine immatériel». Le ministère et ses partenaires jonglent depuis un bon moment avec l'idée de reconnaître et de classer certaines réalités à caractère immatériel qui échappent au libellé de la loi actuelle, mais sont pourtant des éléments structurants majeurs du patrimoine culturel des Québécois. Le modèle qui a guidé jusqu'à maintenant la réflexion des concepteurs a été la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel promulguée par l'UNESCO en 2003 et à laquelle ont adhéré ce jour plus de 130 pays, sauf le Canada. Ce modèle, dûment retenu en 2008 dans un Livre vert déposé par la ministre St-Pierre, est maintenant abandonné dans sa substance et voilà ce qui incite les soussignés à intervenir.

Le patrimoine immatériel selon l'UNESCO

Aux fins de la Convention, écrit l'UNESCO, «on entend par patrimoine culturel immatériel les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire — ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés — que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable».

Ainsi, trois composantes ayant entre elles des liens dynamiques et systémiques doivent se retrouver:

- une pratique, une activité, une manifestation, autrement dit une tradition orale ou gestuelle avec, le cas échéant, les objets matériels qui lui sont associés;
- une communauté, un groupe humain de référence dans lequel cette tradition, «recréée en permanence par les communautés et groupes», se transmet de génération en génération par des «porteurs de traditions»;
- un espace culturel propre et hors duquel la tradition perdrait son sens.

Plusieurs exemples internationaux ont montré le très grand intérêt de cette compréhension unifiée où les pratiques, les savoir-faire, les mémoires et leur transmission sont intimement liés aux réalisations matérielles qu'elles ont suscitées ainsi qu'aux territoires et aux populations qui les ont produites. Cette vision dynamique et intégrée du patrimoine immatériel et matériel est d'ailleurs recommandée par la Déclaration de Yamato de 2004, entérinée par la Division du patrimoine culturel de l'UNESCO, et par la Déclaration de Québec de 2008.

Mentionnons, à titre d'exemple, le cas du Carnaval de Binche pour la Belgique, une fête urbaine dont les origines remontent au Moyen-Âge et qui unit une communauté en réactualisant constamment cette pratique. Un héritage qui se transmet de génération en génération, un patrimoine vivant qui est continuellement recréé et qui fait le pont entre passé et présent, tradition et modernité.

Problème de définition

Le projet déposé par la ministre décrit désormais le patrimoine immatériel dans les termes suivants: «Les savoir-faire, les connaissances, les expressions, les pratiques et les représentations fondés sur la tradition qu'une communauté ou un groupe reconnaît comme faisant partie de son patrimoine culturel et dont la connaissance, la sauvegarde, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public.» Définition édulcorée et surtout très réductrice!

Nous déplorons que les conseillers de notre ministre aient supprimé toute référence aux «instruments, objets, artefacts et espaces culturels» associés aux traditions. Que serait le Carnaval de Binche sans ses costumes et ses masques, ses Gilles et ses oranges? Pourquoi a-t-on fait disparaître de la définition de l'UNESCO, pourtant présente et acceptée dans le Livre vert de 2008, toute référence à «ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, [...] recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire»? La suppression de la référence générationnelle aurait-elle pour objet de reconnaître en lieu et place des milieux naturels — c'est-à-dire les porteurs de traditions — les regroupements associatifs qui agissent comme des conservateurs et des interprètes *in vitro* des traditions? Pourquoi avoir sup-

primé la notion centrale de récréation qui renvoie au caractère dynamique de ce patrimoine, qui constitue son essence et qui en fait tout son intérêt? De telles amputations vident la définition du patrimoine immatériel de sa substance et représentent un handicap auquel même le plus élaboré des lexiques ne peut remédier.

Notion d'espace culturel

Pourquoi encore avoir gommé aussi la notion d'espace culturel? Quel sens aurait par exemple la fête à la cabane à sucre en dehors de la région appalachienne du Québec — espace culturel s'il en est — qui produit 80 % du sirop d'érable de la planète et réunit au printemps des milliers de Québécois comme dans leur sanctuaire national? Le savant frère Marie-Victorin ne nous a-t-il pas enseigné que «le Canada n'est pas le pays de l'érable à sucre? [L'Acer Saccharum est] essentiellement un arbre appalachien qui ne couvre qu'une partie de la province de Québec ne dépassant pas au nord le Témiscamingue et le lac Saint-Jean».

N'est-ce pas en raison de tous ces éléments aussi: pratiques, objets, savoirs et savoir-faire transmis de génération en génération, que le Québec pourrait désigner ou classer le phénomène pluriséculaire de la navigation en canot à glace sur le Saint-Laurent, moyen traditionnel de transport entre les deux rives et les îles passé au rang de sport extrême dans le cadre du Carnaval de Québec dès 1894? Que dire enfin des katajait, les «chants de gorge» pratiqués par les femmes inuites du Nunavik, duos qu'elles exécutent en se tenant face à face tout près l'une de l'autre pour produire des sons gutturaux par la maîtrise de leur voix et de leur respiration, tradition musicale unique qu'elles se transmettent depuis des temps immémoriaux?

Au final, nous avons devant les yeux un projet de loi appauvri et douloureusement en peine de son patrimoine immatériel. La ministre a encore le temps d'ajuster le tir.

Ont signé ce texte: Jean Simard, Bernard Genest, Louise Décarie, Réal Fournier et Valérie Roussel, tous de la Société québécoise d'ethnologie; Laurier Turgeon, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique et directeur de l'Institut du patrimoine culturel de l'Université Laval; Habib Saïdi, professeur et directeur des programmes d'ethnologie et de patrimoine à l'Université Laval; Christina Cameron, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti de l'École d'architecture de l'Université de Montréal; Élise Dubuc, professeure au département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de l'Université de Montréal; Daniel Arsenault, professeur en patrimoine et muséologie autochtones à l'UQAM; et Yves Bergeron, professeur et directeur des programmes de muséologie à l'UQAM.

QUESTIONS D'IMAGE

## La couleur des temps



JEAN-JACQUES STRÉLSKI

**C**e pourrait être le titre d'une chronique météo tant les termes empruntés à Dame Nature ont été utilisés à profusion pour désigner ce à quoi nous avons assisté au cours des deux dernières semaines de campagne électorale. Tornade orange, vague orange, tsunami orange, flots et inondations orange, etc.

Le Canada est-il à ce point à la merci du NPD pour que soudain les journaux et médias consacrent tant d'importance à ce changement de temps? Ou plutôt à ces temps de changement? La réponse, nous la connaissons ce soir, probablement tard. Car elle est extrêmement difficile à prédire tant les sondages ont eux aussi joué les girouettes.

Il faut cependant bien l'avouer: personne n'avait vraiment vu venir ce bon Jack claudicant au sourire débonnaire. Personne, et peut-être même pas lui. Jack Layton savait-il, il y a cinq semaines, qu'il provoquerait le plus formidable coup de théâtre d'une période électorale que d'aucuns annonçaient encore plus terne que la précédente?

Elle fut même, par moments, excitante.

Au moment d'écrire ces lignes, je ne connais pas — bien entendu — le résultat final de ce scrutin d'importance. Mais quel que soit le verdict des électeurs, on peut d'ores et déjà affirmer que Jack Layton a clairement gagné la bataille de l'image, et ce, grâce à un parcours (presque) sans faute du début à la fin.

Beaucoup d'analystes et de commentateurs s'entendent pour lui accorder ce point. Avec les questions et réserves que soulèvent bien entendu des lendemains politiques incertains au sein d'une Chambre des communes qui serait bien différente de la précédente.

Fort d'une empathie quasi générale, empreinte de sympathie et de compassion devant le courage et la maladie, Jack Layton a su s'affirmer comme le moins mauvais de tous les candidats. Est-ce une victoire? Sans doute pour ceux qui, hésitants, ont décidé qu'en leur âme et conscience, ils ne voteraient pas pour Stephen Harper.

Mais la bataille de l'image s'est aussi faite au détriment de celle de Michael Ignatieff au Canada et, chose encore plus étonnante, au détriment de Gilles Duceppe et du Bloc, sur ses propres terres.

Le Bloc devra tirer les leçons de ce quasi-fiasco. Les Québécois de son propre camp ne veulent plus de ces vieilles représentations séparatistes au ton hargneux si manifestement incarnées dans les pitoyables propos de Gerald Laroche la semaine dernière.

Demain aussi, les commentateurs ne manqueront pas de scruter à la loupe la constitution de la nouvelle Chambre et les conséquences de cette élection sur l'avenir des chefs gagnants et perdants. Car il y a fort à penser en effet que, quel que soit le visage de ce nouveau Parlement, il risque de subir de profondes transformations. Et ce qui est vrai pour le Parlement l'est tout autant pour la politique canadienne.

C'est du reste la première information que nous pouvons tirer de la campagne: une très grande partie des électeurs canadiens souhaite du changement. Et ce fait est encore plus évident au Québec. Le vainqueur, quel qu'il soit, devra tenir compte de cet évident message.

Bien des questions sont désormais levées. Quel discours pour le Canada? Quelles valeurs politiques seront les siennes? Quelle place occuperont les enjeux de fond sur le plan économique, mais aussi social, environnemental et culturel? Et enfin quelle place ce Canada de changement voudra-t-il donner réellement au Québec pour en finir avec le sempiternel dialogue de sourds entre souverainistes et fédéralistes? Rien n'est réglé.

Un discours gauche-droite semble vouloir émerger de tout cela. Nos trop vieux partis politiques sauront-ils composer avec cette nouvelle demande de l'électorat, une demande guère conforme à la tradition canadienne? Ce serait bien étonnant.

Aujourd'hui, je vote à l'école Lambert-Closse à deux pas de chez moi. En sortant, sur le trottoir d'en face, je verrai une dernière fois Jack Layton et Thomas Mulcair dressés devant moi sur leur placard publicitaire au fond orange affichant de larges sourires.

Un doute m'envahira. Avaient-ils à ce point raison de sourire sur cette photo?

Jean-Jacques Strélski est professeur associé à HEC Montréal, spécialiste en stratégie d'images.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre), information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzetti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporters), information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre), information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Dominique Reny (pupitre), information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Emilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Paul Cauchon et Benoît Munger (responsables du site internet), Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier, Emilie Parent-Bouchard et Étienne Plamondon-Epound (secrétaires à la rédaction); Geneviève Tremblay et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction), Manon Derome (Montréal), Monique Blérier (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ Sylvain Grinard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Amel Elilmam, Veronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits. INFORMATIONNELLE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Nancy Blanche, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.